

CONSEIL MUNICIPAL :
SEANCE DU MARDI 26 MAI 2020

MESDAMES, MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

J'ai l'honneur de vous convier, par la présente, à la première réunion du Conseil Municipal (nouvelle mandature) qui se déroulera **le Mardi 26 Mai à 20 H 30 à la Salle Polyvalente (4m² par personne pour respecter les gestes barrières)**.

**SEANCE PUBLIQUE EN RESPECTANT LES GESTES BARRIERES ET LA CAPACITE D'ACCUEIL
DE LA SALLE POLYVALENTE (4 m² par personne)**

L'ordre du jour retenu est le suivant :

Préambule : Installation du Conseil Municipal par le Maire sortant.

I) ELECTION DU MAIRE PAR LE PLUS AGES DES MEMBRES PRESENTS :
(scrutin secret et à la majorité absolue)

Article L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

II) DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Article L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales


III) ELECTIONS DES ADJOINTS

Les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

IV) LA LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

**Le Maire,
Hervé FONTAINEAU**



Consignes sanitaires :

Utilisation de votre propre crayon (encre noire pour respecter le secret du vote). Port du masque conseillé mais pas imposé par l'ordonnance n°2020-562 du 13 Mai 2020.

Lavage des mains avant de rédiger le bulletin de vote. Dépouillement des bulletins par une seule personne. Pour les absents, deux procurations peuvent être données (mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire). Procès-verbal à rédiger et signature du document par le bureau de vote qui aura été constitué.